

FORMATION CONTINUE

Encadrement des externes et animation des ARC (base) – Tâche préalable

S'APPROPRIER DES STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES POUR ENCADRER EFFICACEMENT LES EXTERNES

Public cible

Cet atelier s'adresse aux professeurs qui interviennent en enseignement clinique à l'externat et qui n'ont jamais participé à cet atelier.

Contexte

Cet atelier a pour principal objectif de vous aider à vous approprier les différents rôles associés à l'encadrement des externes, et les outils que vous aurez à utiliser dans le cadre de votre tâche de superviseur. À partir d'activités interactives, d'analyses vidéo, de mises en situation et d'échanges, vous serez amenés à enrichir et clarifier votre compréhension de la structure de la formation en milieu de stage ainsi que des aspects pédagogiques associés aux rôles de superviseur à l'externat.

Objectifs

À la suite de cette formation, les participantes et participants seront en mesure de :

1. Situer l'externat dans le parcours de l'étudiant et identifier ses cibles de formation.
2. S'approprier les outils utilisés à la Faculté pour superviser l'externe (capsule; tâche préalable).
3. Appliquer les concepts de base en enseignement clinique à l'encadrement de l'externe en stage.
4. Animer une séance d'ARC en cohérence avec les notions pédagogiques concernant le développement du raisonnement clinique (capsule; tâche préalable).

QUAND
1 avril 2026

DURÉE
1 heure

Date limite d'inscription :
1 mai 2026

Référentiel de compétences pédagogiques

Le contexte d'enseignement de cette formation est :

- la supervision et l'encadrement en stage clinique.
- La ou les compétences liées au processus d'enseignement (PIER)

pour cette formation sont :

- Planifier des situations d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation;
- Intervenir dans le cadre d'activités d'enseignement-apprentissage;
- Évaluer la performance des apprenants.

Informations additionnelles

Cette formation comprend une tâche préalable (voir onglet « Contenu »)

Préalables

Cette formation comprend une tâche préalable accréditée d'une heure (visionnement de capsules). Pour accéder à la tâche et au matériel, cliquez ici :

<https://moodle-fc.usherbrooke.ca/course/view.php?id=48#section-1> .

Veillez visionner les 2 capsules avant la formation et porter une attention aux documents que nous vous recommandons d'imprimer pour la formation.

Animation

Conception :

Pre Ann Graillon, département de pédiatrie

Pre Mariline Lupien-St-Pierre, département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Mme Sylvie Houde, Centre de pédagogie des sciences de la santé

M. Frédéric Leblanc

Comité scientifique:

Pre Mariline Lupien-St-Pierre, département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Pre Ann Graillon, département de pédiatrie

Mme Sylvie Houde, Centre de pédagogie des sciences de la santé

Accréditation

*Cette activité est accréditée par le Centre de formation continue (CFC) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke qui est pleinement agréé par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC). Pour les professionnels de la santé, le CFC remet une attestation de présence de **1 heure** de formation accréditée. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.*

*Selon le règlement du CMQ, cette formation correspond à **1 heure** d'activités de développement professionnel.*

*La présente activité offre une portion d'apprentissage collectif agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Vous pouvez déclarer un maximum de **1 heure** de section 1.*

*Ce programme d'apprentissage en groupe d'un crédit par heure répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), a reçu la certification du CFC et donne droit jusqu'à **1 heure** de crédits MainPro+.*

Cette formation est reconnue dans la tâche de professeur de la FMSS.

Prenez note que le délai maximum pour la délivrance de l'attestation est de 15 jours ouvrables.